

Association EPICEBRIE
Maison Communale
4 rue du Général Breil
09700 BRIE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 28/06/2022

Le 28 juin 2022 à 20h30, les membres fondateurs d'EPICEBRIE se sont réunis en assemblée générale au siège de l'association.

Sont Présents :

AVOIRON Chloé, DERVEAU Amandine, DUBOIS Isabelle, GREVET Xavier, PEYREFITTE Isabelle, SOUM Marie-Françoise

Absents :

PHILIP Marie-Laure, procuration à SOUM Marie-Françoise
SOUM Jean-François, procuration à DUBOIS Isabelle
PEYREFITTE Michel, procuration à PEYREFITTE Isabelle
VAN DER BERG Véronique, procuration à SOUM Marie-Françoise

L'assemblée générale désigne SOUM Marie-Françoise en qualité de présidente de séance et PEYREFITTE Isabelle en qualité de secrétaire de séance.

OBJET de l'assemblée générale :

- Fixer le montant de l'adhésion 2022
- Désigner la personne en charge de la signature à la banque Amandine
- Budget prévisionnel 2022

1) Montant adhésion 2022/2023

Afin de démarrer l'activité de l'association et notamment la création de l'épicerie participative EpiceBrie, il est nécessaire de faire adhérer les familles intéressées et de régler l'adhésion annuelle.

En plus de frais pris en charge par la commune (mise à disposition gracieuse du local, eau, électricité, chauffage, forfait internet), les frais de fonctionnement de l'association sont estimés à 750 € pour l'année 2022 :

- Assurance du stock et adhérents : 300 €
- Café, boissons : 100 €
- Dégustation de produits des producteurs : 100 €
- Frais de communication : 100 €
- Frais bancaires : 100 €
- Fournitures administratives : 50 €

Sur la base prévisionnelle de 50 foyers adhérents, le montant moyen nécessaire pour couvrir ces frais est de 15 € par foyer.

Afin de limiter l'impact d'une adhésion sur les consommateurs, il est proposé un tarif de l'adhésion libre et en conscience, avec un minimum de 1 € par foyer.

L'adhésion correspond à une année pleine, à partir de la date anniversaire de la création de l'association, soit le 8 mai 2022.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale décide :

- D'un tarif d'adhésion libre et en conscience, avec un minimum de 1 € par foyer
- Adhésion valable du 8 mai 2022 au 7 mai 2023

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Désignation responsable compte bancaire

L'assemblée générale constitutive du 8 mai 2022 avait désigné comme représentants légaux d'EPICEBRIE, Chloé AVOIRON et Amandine DERVEAUX.

Amandine DERVEAUX s'est proposée pour assurer la comptabilité de l'association.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale désigne Amandine DERVEAUX représentante de l'association EPICEBRIE en charge des relations avec l'organisme bancaire, responsable du compte bancaire et signataire unique des chèques.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Budget prévisionnel 2022

Pour l'année de démarrage de l'activité de l'EpiceBrie, le budget prévisionnel de l'association est le suivant :

BUDGET du 8 mai 2022 au 7 mai 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Assurance du stock et adhérents	300 €	subventions collectivités	1 500 €
Café, boissons	100 €	subvention Bouge Ton CoQ	1 100 €
Dégustation de produits des producteurs	100 €	adhésions	750 €
Frais de communication	100 €	achat des produits par les consommateurs	30 000 €
Frais bancaires	100 €	TOTAL	33 350 €
Fournitures administratives	50 €		
Constitution du stock de départ	1 500 €		
achat de matériel : étagères	200 €		
frigo vitrine	700 €		
balance, douchette	200 €		
paiement des fournisseurs	30 000 €		
TOTAL	33 350 €		

3^{ème} délibération : L'assemblée générale adopte à l'unanimité le budget prévisionnel ci-dessus équilibré à 33 350 €.

Marie-Françoise SOUM,
Présidente de séance



Isabelle PEYREFITTE,
Secrétaire de séance



AVOIRON Chloé



DERVEAU Amandine



DUBOIS Isabelle



GREVET Xavier



